



# GESTION DES INONDATIONS SUR L'EST DU BRABANT WALLON









# INTRODUCTION

Ce livret sur la gestion du risque des inondations est destiné aux élus et aux agents communaux des 7 communes de l'Est du Brabant wallon. Les conditions météorologiques nous le rappellent de façon récurrente, cette préoccupation impacte de nombreux secteurs et doit donc être prise en compte dans une politique transversale pour une vision sur toute durée de la législature et à long terme. Vous le savez, chaque commune est concernée et chacune doit tenir compte de la dynamique réelle des bassins versants et d'un territoire plus large. Enfin, de nombreuses actions ont déjà été mises en place par vos communes et nous proposons de partager ces bonnes pratiques.

Nous avons synthétisé ces informations grâce à l'initiative et au soutien du Gal Culturalité et au travail minutieux d'Antoine Baulard qui a travaillé en 2024 comme agent supracommunal de prévention des inondations sur l'Est du Brabant Wallon. Notre objectif est d'amorcer les réflexions et d'encourager les collaborations à venir entre toutes les personnes concernées.

Quentin Triest et Antoine Baulard - Février 2025





# DÉFINITION ET CAUSES DES INONDATIONS

Les inondations sont un phénomène naturel. Parfois, les caractéristiques des précipitations (intensité, durée,...) engendrent un volume d'eau trop conséquent pour le milieu considéré : des zones habituellement non recouvertes d'eau sont alors inondées.

A cela s'ajoute le constat que les activités humaines aggravent largement ce phénomène :

- **L'imperméabilisation des sols** : l'infiltration de l'eau est compromise, sa stagnation et/ou son ruissellement est favorisé.
- **Le grand dimensionnement des parcelles** : l'eau rencontre très peu d'obstacles sur parfois plusieurs centaines d'hectares, favorisant sa prise de vitesse et l'érosion des terres arables (coulées boueuses).
- **Le changement climatique** :
  - **Les évènements extrêmes vont s'intensifier** : comme les orages d'été (extrêmement intenses et localisés), les sécheresses (diminuant drastiquement la capacité du sol à absorber l'eau lors de la prochaine pluie), ...
  - **La saisonnalité des pluies va s'accroître** : les pluies seront encore plus rares en été et encore plus importantes en automne-hiver.
  - **Le réchauffement global de l'atmosphère** : plus l'air est chaud, plus il peut contenir d'humidité (+1°C = +7% d'humidité possible) et ainsi provoquer des précipitations intenses, qui seront d'ailleurs plus souvent sous forme de pluie.
- **Les pratiques antérieures, aujourd'hui à bannir, qui consistent à évacuer l'eau le plus rapidement possible. Par exemple :**

- La canalisation des cours d'eau
- La rectification du lit des rivières
- L'artificialisation des berges

Un parcours de l'eau rectiligne et étroit est favorisé : l'eau est amenée à prendre de la vitesse et inonder des zones sensibles lors d'évènements pluvieux.





# LES TYPES D'INONDATIONS SUR L'EST DU BRABANT WALLON

## DÉBORDEMENT :

En temps normal, un cours d'eau occupe un espace que l'on appelle le lit mineur.

Lors de crues, le cours d'eau reçoit parfois de tels volumes d'eau qu'il est amené à occuper un espace plus grand : le lit majeur. Les limites du lit majeur correspondent à la plus grande crue relevée.



## REFOULEMENT D'ÉGOUT :

Lorsque un système d'assainissement arrive à saturation, la pression de l'eau est telle qu'elle peut faire rejaillir l'eau à la surface, en soulevant les avaloirs et les taques d'égout. Bien souvent, ce type d'inondation se produit lorsque une inondation par ruissellement et/ou débordement est également en cours.



## REMONTÉE DES NAPPES PHRÉATIQUES :

Lorsque les pluies sont abondantes durant plusieurs saisons et/ou années successives, le niveau de la nappe peut s'élever jusqu'à atteindre la surface du sol. Ce type d'inondation a une cinétique lente : il est souvent différé dans le temps par rapport à l'épisode pluvieux provoquant l'affleurement et le retour à la normale peut être très long (plusieurs semaines).



## RUISSELEMENT :

Lorsque le sol est saturé en eau ou imperméabilisé, l'eau s'écoule jusqu'à sa rencontre avec un cours d'eau, un réseau d'assainissement ou un point bas où elle s'accumule. Il peut donc y avoir des dégâts là où passe cet écoulement et là où cet écoulement "arrive". L'importance des dégâts dépend des volumes d'eau et de leur vitesse (le débit).

On distingue deux types de ruissellement, selon la course de l'eau sur le sol :

- l'eau s'écoule sans organisation bien définie, sous forme d'une fine lame d'eau, sur un terrain sans relief : c'est le ruissellement diffus ;
- l'eau s'écoule de façon localisée, le long d'une petite dépression de terrain ou dans un fond de vallée : c'est le ruissellement concentré.





# L'APPROCHE BASSIN VERSANT ET SOLIDARITÉ AMONT-AVAL

La solidarité amont-aval correspond à une gestion intégrée du risque d'inondation et traduit l'article 640 du Code Civil :

- Les fond inférieurs (en aval) sont assujettis envers ceux qui sont plus élevés (en amont), à recevoir les eaux qui en découlent naturellement sans que la main de l'homme y ait contribué
- **Le propriétaire inférieur ne peut point élever de digue qui empêche cet écoulement**
- **Le propriétaire supérieur ne peut rien faire qui aggrave la servitude du fond inférieur**

Le but est d'avoir une réflexion sur l'ensemble des territoires du bassin versant responsable de l'inondation rencontrée. Trois zones sont ainsi délimitées :

## LA ZONE DE PRODUCTION

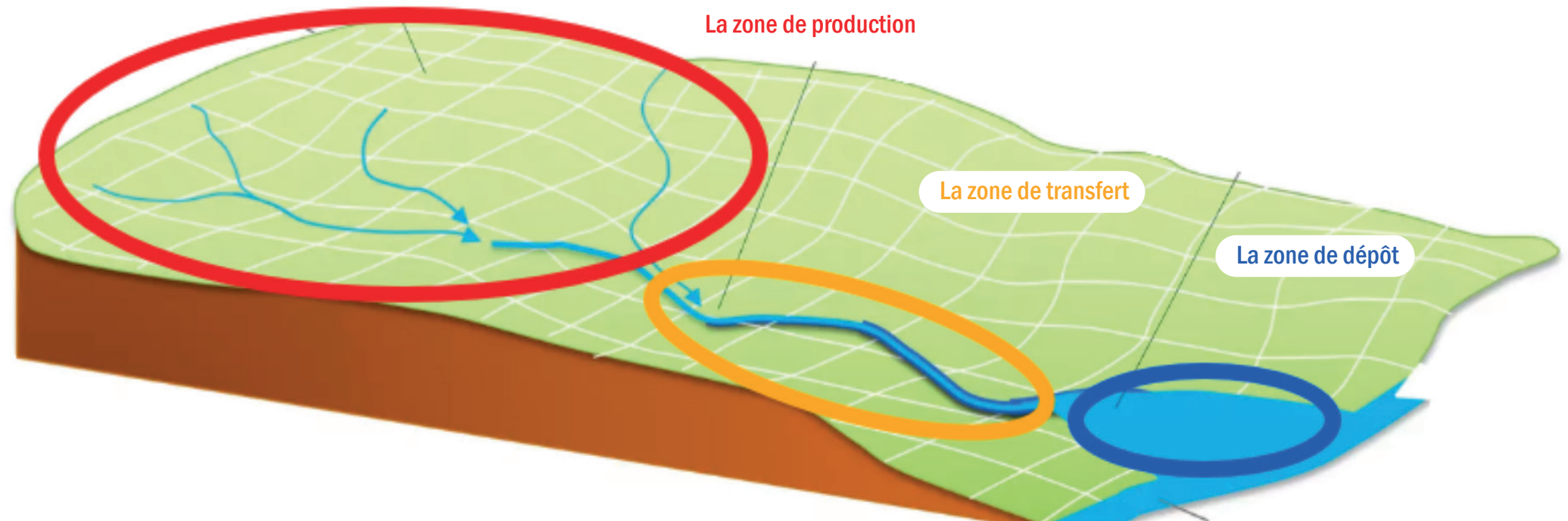
Les territoires les plus en amont du bassin versant, où le ruissellement commence à se former. Sur ce secteur, le but est de **limiter au maximum la production d'un ruissellement**.

## LA ZONE DE TRANSFERT

Zone où le ruissellement se "regroupe", a tendance à se concentrer et prendre de la vitesse (par exemple via une voirie). Ici, l'objectif est de **ralentir le flux, le temporiser afin de faciliter la gestion plus en aval**.

## LA ZONE DE DÉPÔT

Point bas où l'eau s'accumule lors d'une inondation. Les mesures de gestion ici consistent à **diriger l'écoulement vers une évacuation (cours d'eau, égout,..) sans accélérer sa course**.







Exemple d'une zone de production



Exemple d'une zone de transfert



Exemple d'une zone de dépôt



# LES PARTENAIRES DES COMMUNES

Dans cette réflexion “bassin versant”, les communes de l’Est du Brabant Wallon peuvent bénéficier de l’expertise et des conseils de :

Gestionnaire des cours d’eau de catégorie 2, la Province du Brabant Wallon comprend une cellule hydrologie qui articule sa lutte contre les inondations en trois axes :

- La création d’ouvrages de rétention
- Le suivi de la Plateforme Provinciale de gestion des inondations
- L’octroi de subventions aux communes pour lutter contre les coulées boueuses



Service de la Direction du Développement Rural du SPW-Agriculture, la cellule GISER a deux missions :

- La remise d’avis techniques sur les demandes de permis d’urbanisme en cas de risque d’inondation par ruissellement (instance officielle à consulter dans le CoDT)
- Fournir, à la demande des communes, un conseil technique pour le diagnostic des problèmes d’inondations par ruissellement et pour le choix d’aménagements permettant d’en réduire les conséquences, en travaillant sur le domaine public et en émettant des recommandations pour les terrains privés = **Rapport GISER**



Le Contrat de Rivière Dyle-Gette :

- Expertise du territoire : suivi rigoureux des cours d’eau et inventaire régulier
- Aide technique pour le suivi et l’élaboration des Plans de Gestion des Risques d’Inondations (PGRI)
- Information et sensibilisation aux bonnes pratiques de gestion des rivières



Depuis 2024, Natagriwal a une mission « Protection des sols » dont les communes peuvent bénéficier. Concrètement, sur base de rapports GISER où des choses restent à faire sur le domaine agricole, l’asbl met à disposition des communes un conseiller afin d’épauler ou de prendre en charge la concertation avec les agriculteurs concernés.

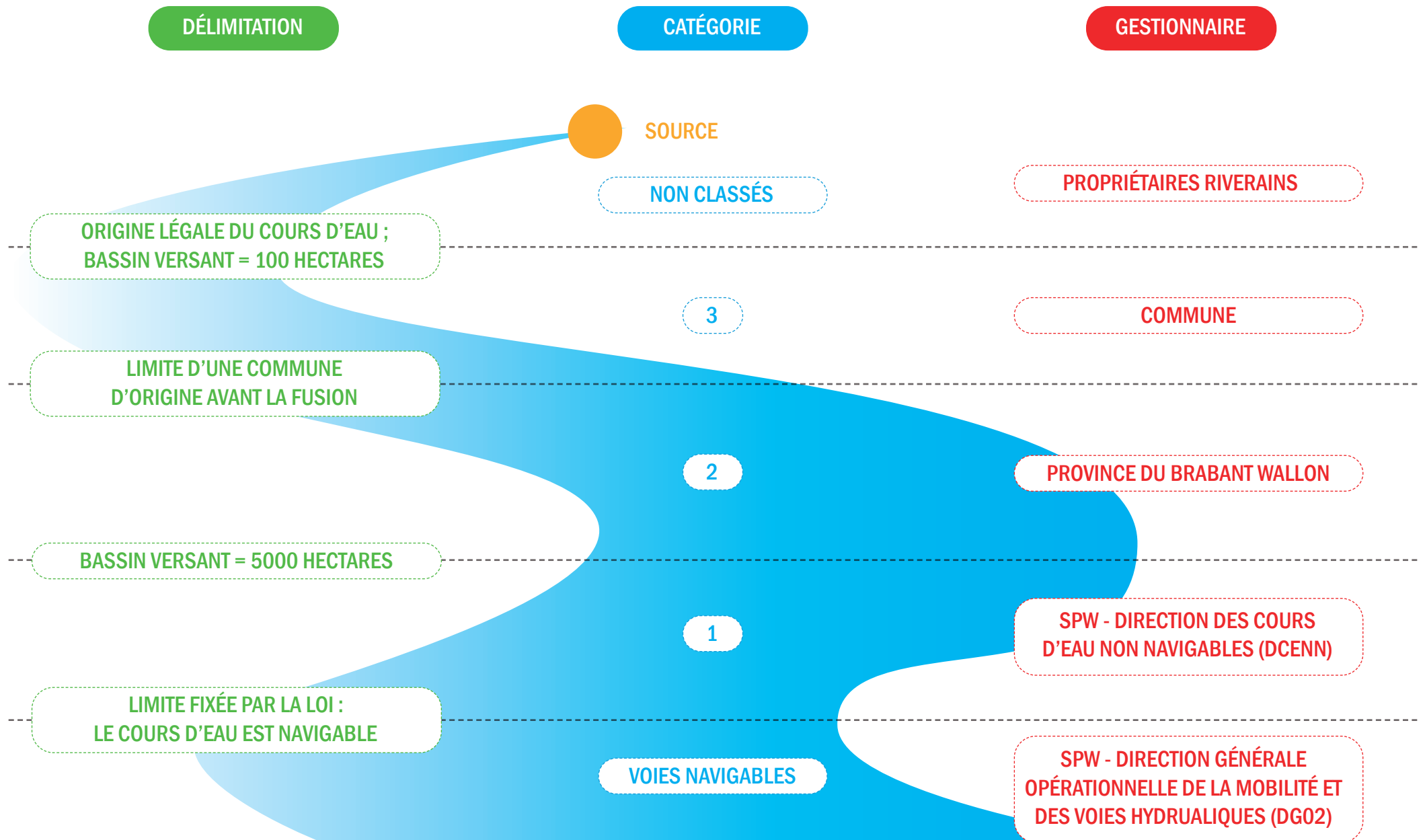
Financé par la Wallonie, Natagriwal regroupe les conseillers en agro-environnement et les conseillers « Natura 2000 »

Rôle : conseiller les agriculteur.rices, les forestier.ères et les propriétaires publics et privés au sujet du Programme AgroEnvironnemental (MAEC) et Climatique, du réseau écologique Natura 2000 et de la plantation d’arbres et haies indigènes.





# RAPPEL SUR LES CATÉGORIES DE COURS D'EAU





# PRINCIPES DE GESTION DES INONDATIONS



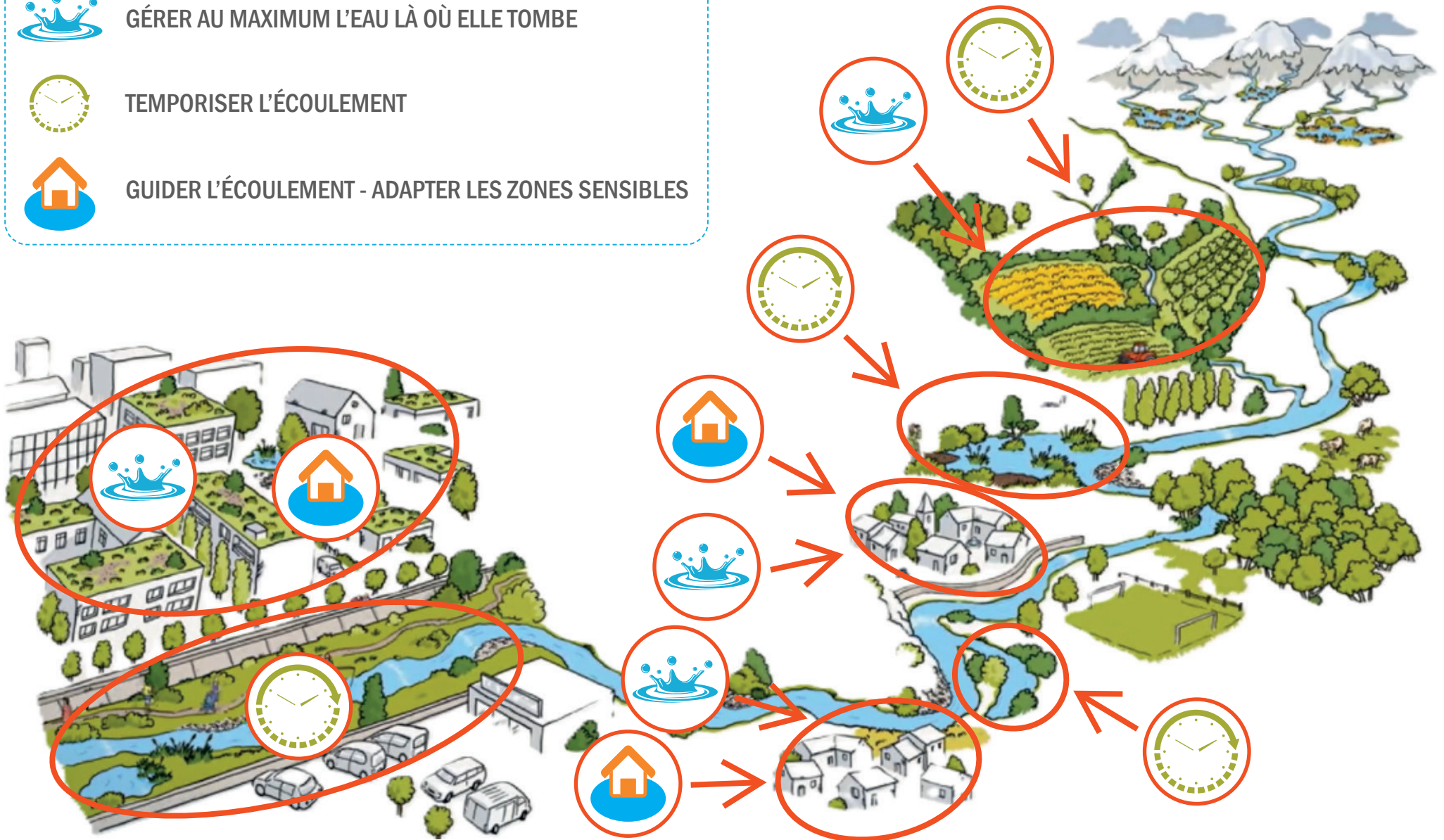
GÉRER AU MAXIMUM L'EAU LÀ OÙ ELLE TOMBE






TEMPORISER L'ÉCOULEMENT



GUIDER L'ÉCOULEMENT - ADAPTER LES ZONES SENSIBLES





PRINCIPE	SECTEUR(S) CONCERNÉ(S)	MESURES POSSIBLES
	Agriculture	Eviter au maximum de laisser le sol à nu pour réduire l'érosivité des pluies et favoriser l'infiltration dans le sol : intercultures, choix de la rotation, paillages, ... Maximiser la capacité d'infiltration du sol : techniques culturales simplifiées, apport de matière organique,...
	Pouvoir(s) public(s)	Limiter l'imperméabilisation : préserver les zones naturelles, aménager des jardins de pluie, des parkings perméables, des toitures vertes, ...
	Riverain	Infiltrer sur son terrain : puits d'infiltration, citerne d'eau de pluie, mare,...
	Agriculture	Installer des aménagements de frein à l'écoulement, également au rôle anti-érosion : bande(s) enherbée(s), fascine(s), haies denses, ...
	Pouvoir(s) public(s)	Construire des ouvrages de stockage temporaire : bassin d'orage, Zone d'Immersion Temporaire (ZIT), Zone d'Expansion de Crue (ZEC), butte mini-barrage butte mini-barrage, ... Reconnecter la rivière à ses espaces naturels : renaturation des berges, zones humides, bras morts,...
	Pouvoir(s) public(s)	Aménager des ouvrages pour intercepter et guider l'eau : fossé, grille transversale, travaux de voirie (rehaussement, filet d'eau,...) Limiter au maximum l'urbanisation en zone inondable S'assurer du respect du règlement d'urbanisme en zone inondable
	Riverain	Adapter son bâti : clapets anti-retours, batardeaux, zone refuge, ... Guider l'eau sans l'accélérer aux abords du bâti : revêtement perméable, fossé parabolique, ...







# RÔLE ET FONCTIONNEMENT D'AMÉNAGEMENTS ANTI-INONDATIONS


Afin de clarifier les possibles zones de floues dans le rôle précis des aménagements anti-inondations, voici une liste des principaux ouvrages rencontrés sur le territoire :  
**L'efficacité des ouvrages présentés dans cette liste dépend grandement du soin apporté lors de leur mise en place et de leur entretien !**

Aménagements pour garder la terre dans les champs :

AMÉNAGEMENT	DESCRIPTION	RÔLE	PHOTO
<b>BANDE ENHERBÉE (BE)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Zone de 6m de largeur minimum, maintenue enherbée de façon rase et dense</li> <li>• Installée perpendiculairement au ruissellement et/ou en bordure de parcelle</li> <li>• Efficacité maximale :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lorsque implantée dans les zones amont du bassin versant (ruissellement diffus ou à faible/moyen débit)</li> <li>• Par multiplicité : 2-3 BE étalées sur le bassin versant seront plus efficaces qu'1 seule en bas de pente</li> </ul> </li> </ul> <p>!!! Infos techniques (réalisation, entretien, points d'attention,..) - 1*</p>	<p><b>Ralentir le ruissellement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Temporisation du flux</li> <li>▶ Réduit la charge en boue</li> </ul>	
<b>FASCINE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Barrage filtrant fait de matériel végétal (branchages, paille, copeaux), solidement fixé par des piquets avec ou sans grillages</li> <li>• Installée perpendiculairement au ruissellement et/ou en coin de champ en entonnoir (en forme de «L»)</li> <li>• Efficacité maximale :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place très soignée et suivi particulier la première année de fonctionnement (pallier aux affouillements inévitables)</li> <li>• Par multiplicité : 2-3 fascines au fil d'un axe de ruissellement concentré seront plus efficaces qu'1 seule en bout d'axe</li> </ul> </li> </ul> <p>!!! Infos techniques (réalisation, entretien, points d'attention,..) - 1,2 &amp; 3*</p>	<p><b>Ralentir le ruissellement concentré</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Temporisation du flux concentré</li> <li>▶ Réduit drastiquement la charge en boues</li> <li>▶ Prévient l'apparition de ravines</li> </ul>	



Les liens en “Infos techniques” rappellent et précisent de nombreux points d'attention essentiels, alors consultez-les !

AMÉNAGEMENT	DESCRIPTION	RÔLE	PHOTO
<p><b>HAIE DENSE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ligne végétale dense et pérenne, composée d'arbres et d'arbustes plantés en double ou triple rang</li> <li>• Installée en bordure de champs, de routes, de chemins, ...</li> <li>• Pour une efficacité maximale anti-érosion, elle est composée idéalement de trois types d'essences indigènes :             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une à recéper pour assurer une résistance mécanique à l'ensemble : noisetier, saule,...</li> <li>• Une drageonnante pour fixer le sol : cornouiller mâle et sanguin, houx, ...</li> <li>• Une de “bourrage”, supportant bien la taille : charme, hêtre, ...</li> </ul> </li> </ul> <p>!!! Infos techniques (réalisation, entretien, points d'attention,..) - 1 &amp; 2*</p>	<p><b>Multifonctionnel</b> (anti érosion, biodiversité, énergétique, barrière au vent et au soleil, ...)</p>	

### MULTIPLICITÉ DES AMÉNAGEMENTS :

**Bande enherbée + fascine** : Multiplication de la temporisation du flux et de la réduction de la charge en boue. Il est fortement recommandé de placer la fascine en amont de la bande enherbée, afin d'éviter un dépôt de boue trop conséquent sur cette dernière (lui faisant perdre son efficacité).

**Fascine + Haie dense** : Planter une haie dense juste derrière une fascine est un choix gagnant. Les premières années, la fascine protège la haie en croissance, puis la haie prend le relais et joue son rôle de barrage anti érosion (et bien plus !)

LIENS VERS LES DOCUMENTS

\*1



\*2



\*3







# AMÉNAGEMENTS DE STOCKAGE TEMPORAIRE ET DE MAÎTRISE DU FLUX : VIDE EN TEMPS NORMAL, VIDANGE PROGRESSIVE ET CALBRÉE LORS DE PLUIES

AMÉNAGEMENT	DESCRIPTION	RÔLE	PHOTO
<p><b>BASSIN D'ORAGE /BASSIN DE RÉTENTION</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bassin créé artificiellement (décaissement), prenant toutes les formes (bétonné, en terre, enherbé,...)</li> <li>• Installation sur un axe de ruissellement</li> <li>• Généralement, capacité de stockage de quelques dizaines à quelques milliers de m<sup>3</sup></li> </ul> <p>!!! Infos techniques (réalisation, entretien, points d'attention,..) - 4*</p>	<p><b>Interception, stockage et vidange progressive du ruissellement</b></p>	
<p><b>ZONE D'IMMERSION TEMPORAIRE (ZIT)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Composée d'une digue construite en limite de la zone que l'on souhaite inonder par moments, mais gardant sa fonction première en temps normal (pré, forêt, champs).</li> <li>• Installation sur un axe de ruissellement ou de part et d'autre d'un cours d'eau</li> <li>• Généralement, capacité de stockage supérieure aux bassins d'orage : dizaines-centaines de milliers de m<sup>3</sup>.</li> </ul> <p>!!! Infos techniques (réalisation, entretien, points d'attention,..) - 4*</p>	<p><b>Interception, stockage et vidange progressive du ruissellement et/ou du débordement</b></p>	
<p><b>ZONE D'EXPANSION DE CRUE (ZEC)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Zone contigüe à un cours d'eau, où l'on force l'inondation à se produire en cas de crue : via l'installation d'une vanne sur le cours d'eau ou en aménageant le profil des berges et du lit majeur.</li> <li>• Installation sur un cours d'eau</li> <li>• Généralement mise en oeuvre pour de très grandes capacités de stockage : centaines de milliers de m<sup>3</sup>.</li> </ul> <p>!!! Infos techniques (réalisation, entretien, points d'attention,..) - 4 &amp; 5*</p>	<p><b>Interception, stockage et vidange progressive du débordement</b></p>	



AMÉNAGEMENT	DESCRIPTION	RÔLE	PHOTO
<b>MARE-TAMPON</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etendue d'eau répartie sur deux niveaux : un niveau en permanence sous eau et un niveau tampon</li> <li>• Installation sur un axe de ruissellement</li> <li>• Généralement, capacité de quelques dizaines de m<sup>3</sup></li> </ul> <p>!!! Infos techniques (réalisation, entretien, points d'attention,..) - 6*</p>	<b>Interception, stockage et vidange progressive du ruissellement</b>	
<b>BUTTE MINI-BARRAGE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gros dos d'âne équipé d'un pertuis latéral pour permettre la vidange progressive</li> <li>• Souvent installé dans les chemins creux agricoles, où la hauteur des talus conditionne la capacité de stockage. Réalisé en pente douce (max 7%) et une longueur de 15-25 mètres pour permettre le passage des engins agricoles.</li> </ul>	<b>Interception, stockage et vidange progressive du ruissellement</b>	

#### POUR UN OUVRAGE DE STOCKAGE, IL EST FONDAMENTAL DE PRÉVOIR :

- 1) Un possible débordement ;
- 2) La vidange ;
- 3) Les besoins d'entretiens (accès aux véhicules pour le curage par exemple) et les coûts associés ;
- 4) Le surdimensionnement dû au changement climatique (intensification des précipitations extrêmes) et à la sédimentation progressive

#### MULTIPLICITÉ DES AMÉNAGEMENTS :



Si le ruissellement intercepté est d'origine agricole, des mesures de type fascines, BE sont tout à fait pertinentes à installer en amont de l'ouvrage de stockage, afin de limiter son envasement et son coût d'entretien



## AMÉNAGEMENTS POUR INTERCEPTER ET GUIDER LES FLUX

AMÉNAGEMENT	DESCRIPTION	RÔLE	PHOTO
<b>FOSSÉ "ORDINAIRE"</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ouvrage linéaire mesurant de quelques centimètres à 1-2 mètres de profondeur et de largeur, avec une pente longitudinale non nulle.</li> <li>Revêtement (bords et fond) naturel ou artificiel : terre, herbe, béton, béton alvéolé,...</li> <li>Efficacité maximale si entretien rigoureux (enlèvement des embâcles, curage si sédimentation excessive,...)</li> </ul> <p>!!! Infos techniques (réalisation, entretien, points d'attention,..) - 6*</p>	<b>Intercepter et guider du ruissellement</b>	
<b>FOSSÉ - TALUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ajout d'un talus sur le côté d'un fossé, afin de favoriser le possible débordement du fossé de l'autre côté. Le talus est créé avec les terres excavées pour la création du fossé. Ce talus ne doit pas servir à protéger une zone sensible tout en reportant le problème sur une autre zone sensible !</li> </ul> <p>!!! Infos techniques (réalisation, entretien, points d'attention,..) - 6*</p>	<b>Intercepter et guider du ruissellement + protection d'une zone sensible</b>	
<b>FOSSÉ À REDENTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ajout de petits barrages ralentisseurs (terre, gabions, béton, ...) placés à équidistance les uns des autres et munis d'une ouverture à leur base autorisant une évacuation lente des eaux. Cela permet une légère temporisation, parfois obligatoire pour ne pas aggraver la situation en aval du fossé.</li> </ul> <p>!!! Infos techniques (réalisation, entretien, points d'attention,..) - 6*</p>	<b>Intercepter et guider du ruissellement + légère temporisation du flux</b>	
<b>FOSSÉ "PARABOLIQUE"</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fossé de revêtement herbeux, de section en base de parabole (d'où le nom, demi-cercle très ouvert) : largeur de 1-3m, peu profond (20-40cm). S'il y a assez d'espace, ce fossé est souvent une bonne solution pour le privé pour dévier un ruissellement tout en permettant son infiltration (afin de ne pas accélérer la course de l'eau)</li> </ul> <p>!!! Infos techniques (réalisation, entretien, points d'attention,..) - 6*</p>	<b>Intercepter et guider du ruissellement + infiltration favorisée</b>	



AMÉNAGEMENT	DESCRIPTION	RÔLE	PHOTO
<b>NOUE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouvrage de pente longitudinale très faible ou nulle, de largeur et profondeur variable (1m - 5m; 10cm - 2m respectivement)!</li> <li>• Bords et fond en revêtement perméable (terre, herbe, pierres, ... )</li> <li>• Destinée au stockage, donc muni d'un dispositif de vidange: canalisation ou une infiltration sous l'ouvrage avec idéalement un dispositif prévoyant le débordement de la noue (une «surverse»)</li> </ul> <p>!!! Infos techniques (réalisation, entretien, points d'attention,..) - 7*</p>	<b>Intercepter et stocker temporairement du ruissellement</b>	
<b>GRILLE TRANSVERSALE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation d'une grille (béton, acier) en travers d'une voirie, afin d'intercepter du ruissellement et le filtrer en partie</li> <li>• La grille est installée au dessus d'un caniveau muni d'une canalisation, guidant le flux intercepté</li> </ul>	<b>Intercepter et et guider du ruissellement</b>	

\*4



\*5



\*6



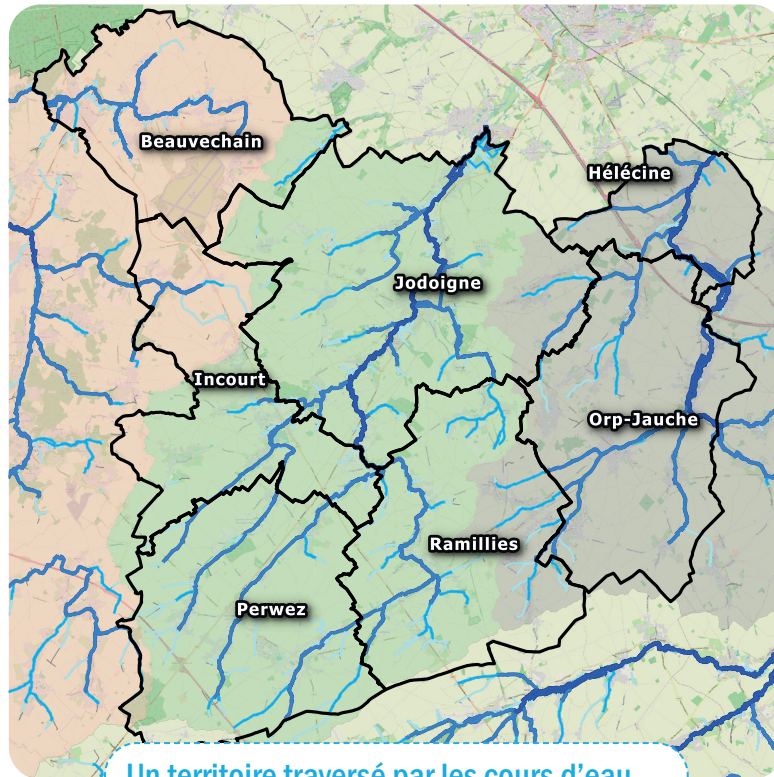
\*7



LIENS VERS LES DOCUMENTS



# L'EST DU BRABANT WALLON : UN TERRITOIRE VULNÉRABLE



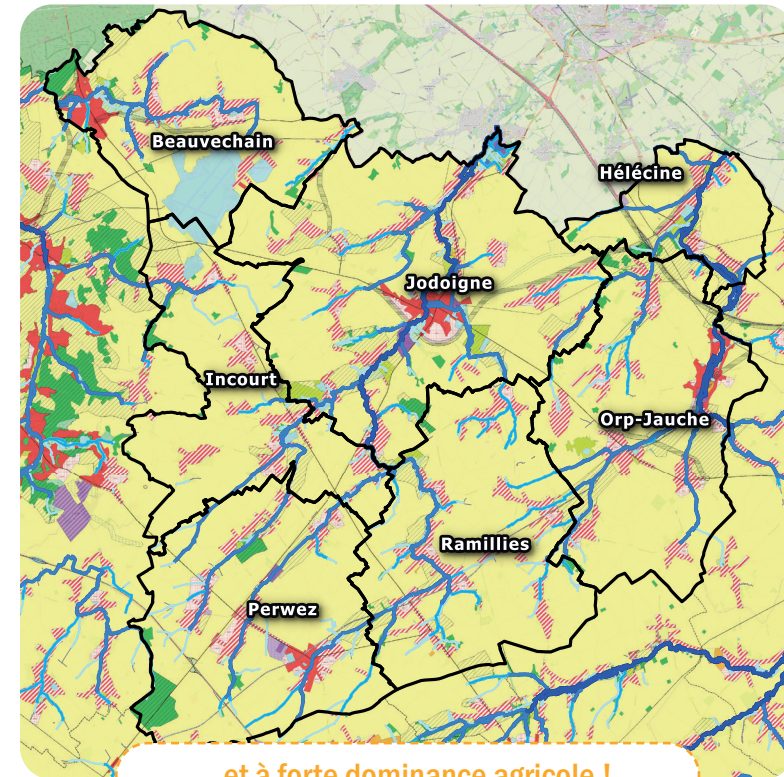
Un territoire traversé par les cours d'eau....

## LIMITES ADMINISTRATIVES

▭ Limites communales d'intérêt

## BASSINS VERSANTS

- ▭ Dyle
- ▭ Grande Gette
- ▭ Petite Gette







...et à forte dominance agricole !

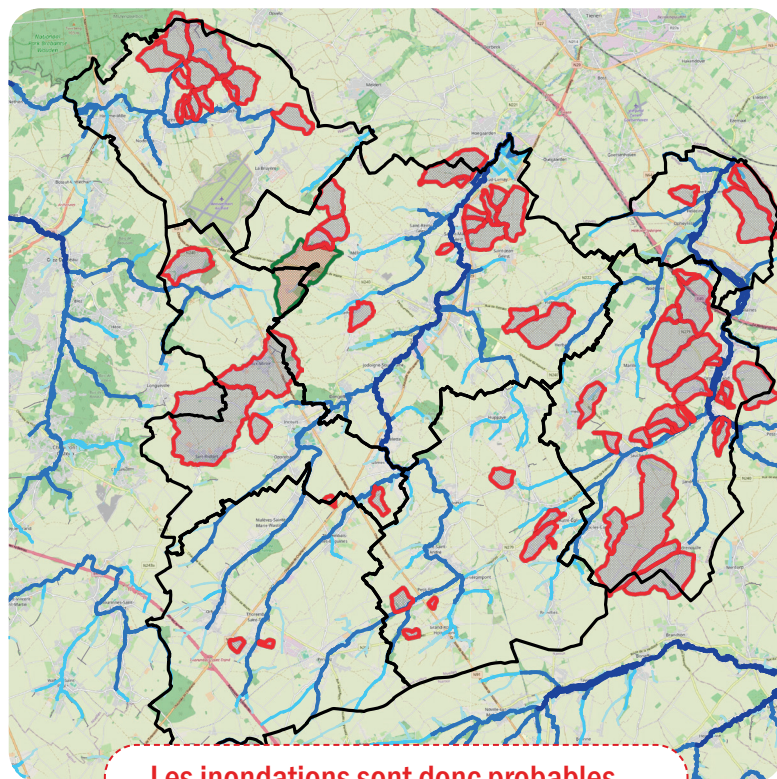
## PLAN DE SECTEUR



- ▭ Zone d'habitat
- ▭ Zone d'habitat à caractère rural
- ▭ Zone agricole
- ▭ Zone forestière
- ▭ Zone de parc
- ▭ Services publics et équipements communautaires

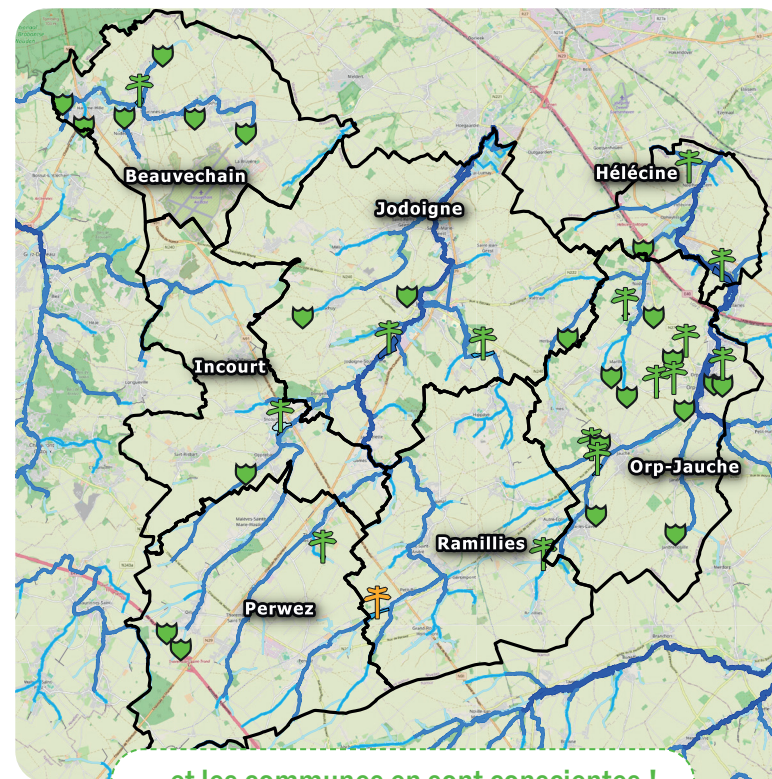





## RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

-  Cours d'eau de catégorie 1 (Gestionnaire : Région Wallonne)
-  Cours d'eau de catégorie 2 (Gestionnaire : Province du Brabant Wallon)
-  Cours d'eau de catégorie 3 (Gestionnaire : Commune)
-  Cours d'eau non classé (Gestionnaire : Propriétaire(s) du/des terrain(s))



-  Bassins versants problématiques, étudiés par GISER à l'initiative des communes
-  Exemple de bassin versant problématique supra communal



-  Zone d'immersion temporaire opérationnelle
-  Zone d'immersion temporaire en cours de réalisation
-  Bassin d'orage opérationnel



## L'EST DU BRABANT WALLON : UN TERRITOIRE VULNÉRABLE

A **Thorembais-Les-Béguines**, un collectif citoyen s'est formé autour de la question des inondations et a élaboré un dossier complet sur la situation du village à ce sujet. Le suivi et la communication commune - riverains se sont améliorés, donnant lieu à une réunion d'informations, à l'élaboration de dossiers explicatifs et de projets PGRI.

La commune d'**Orp-Jauche** demande à ses agriculteurs de communiquer leur plan de culture, chaque année. Cela permet à la commune de connaître à l'avance les potentielles zones sensibles d'un point de vue ruissellement et d'agir en conséquence.

Chaque année, la commune de **Jodoigne** missionne un ouvrier communal pour vérifier la présence et l'état des fascines installées sur la commune (en plus des fossés, des grilles transversales, des avaloirs, ...). L'ouvrier a suivi une formation sur cet aménagement. Ce suivi rigoureux est gage de l'efficacité des fascines au fil des années.

Suite aux inondations de 2021, la commune de **Ramillies** a sollicité l'aide d'un bureau d'étude afin d'avoir une vision globale de son territoire face aux inondations. Cette analyse a permis d'améliorer les connaissances et de définir les zones prioritaires d'interventions pour les prochaines années.

Dans chaque chavée, la commune d'**Hélécine** a installé de très grandes grilles transversales, permettant l'interception des boues et des flux provenant du ruissellement agricole.

La commune de **Beauvechain**, en concertation avec les agriculteurs, prévoit l'implantation de haies sur le territoire agricole. La plantation, la récolte et le recépage seront entièrement gérés par une firme de façon mécanique. A terme, 25% des haies seront récoltés tous les ans afin d'alimenter une chaudière biomasse.

La commune d'**Incourt** a organisé une séance d'informations à destination des citoyens, en compagnie du Contrat de Rivière Dyle-Gette.





# UNE SUBVENTION POUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE WALLON

Après les inondations de 2021, le gouvernement wallon attribue une subvention exceptionnelle aux communes, destinée à financer des projets de gestion des inondations afin d'améliorer leur résilience face à ces événements. Un projet s'inscrit dans une des 4 étapes du "cycle de gestion des inondations" ci-dessous, où des exemples de mesures sont donnés :

## CYCLE DE GESTION DES INONDATIONS



### PRÉVENTION



- Respect de la législation en zones inondables
- Historique et suivi permanent des événements
- Entretien rigoureux des aménagements existants

### PROTECTION



- Construction d'ouvrages de stockage
- Renaturation de cours d'eau
- Limiter / réduire les surfaces imperméables

### PRÉPARATION



- Amélioration des systèmes d'alerte
- Distribution de matériel aux riverains
- Elaborer un Plan d'Urgence spécial Inondations

### RÉPARATION ET ANALYSE POST-CRISE



- Diffusion de brochures pour expliquer et gérer les problèmes post-inondations (humidité, moisissure, ...)
- Création d'une réserve communale de bénévoles
- Procédures d'aides (avance de financement pour les travaux post-inondation, aide à l'acquisition de matériel, ...)












La carte ci-après montre la totalité des projets PGRI encodés par les communes.

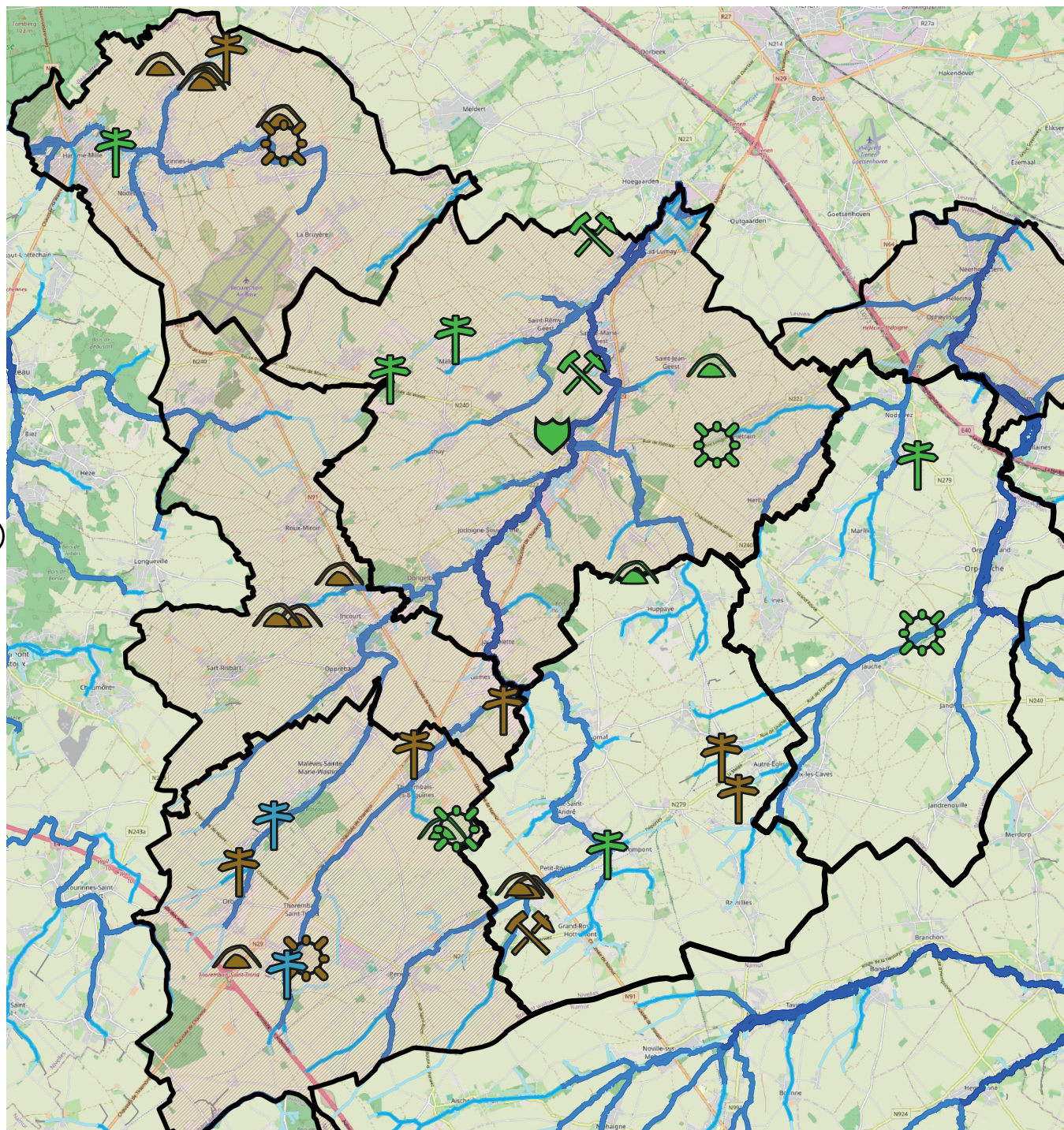
En raison d'une procédure d'éligibilité encourageant les communes à encoder un maximum de projets, et donc souvent à dépasser leur budget alloué par la subvention, certains projets visibles sur la carte ne seront pas réalisés via la subvention PGRI.

La carte est principalement destinée à mettre en valeur la volonté des communes à investir dans la lutte contre les inondations.



# Projets PGRI

-  Achat de matériel anti-inondation (sacs de sable, barrières, pompes vide-caves,...)
-  Projet ZIT (idee communale)
-  Projet ZIT (idee Province)
-  Projet ZIT (idee GISER)
-  Butte mini-barrage (idee communale)
-  Butte mini-barrage (idee GISER)
-  Zone de retenue pas encore définie (idee communale)
-  Zone de retenue pas encore définie (idee GISER)
-  Bassin orage (idee commune)
-  Projet autre : fascines, fossé à redents,... (idee commune)
-  Projet autre (idee GISER)





## CONCLUSION

La gestion des sols et de l'eau requiert une analyse à l'échelle de bassin versant et de l'ensemble de territoire de l'Est du Brabant wallon. Il faut pouvoir aborder la réalité d'une parcelle agricole, d'une ferme avec son parcellaire agricole morcelé et l'ensemble du territoire. Seule une action coordonnée entre agriculteurs, pouvoirs publics et riverains sera efficace pour améliorer la gestion de l'eau, son infiltration, sa temporisation et sa conduite dans le paysage.

Notre rôle est d'accompagner les communes dans une politique transversale en matière de lutte contre les inondations, et ce sur le long terme : d'après les prévisions climatiques, les événements extrêmes seront de plus en plus fréquents.

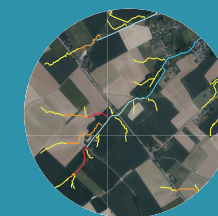
## LIENS UTILES

### WALONMAP | [HTTPS://GEOPORTAIL.WALLONIE.BE/WALONMAP](https://geoportail.wallonie.be/walonmap)

Service cartographique du géoportail de la Wallonie où plusieurs données sont disponibles :

- Le réseau hydrographique Wallon
- Les «Lidaxes», les axes de ruissellement concentré
- L'aléa inondation par débordement et/ou ruissellement

Les valeurs de l'aléa inondation (très faible, faible, moyen, élevé) résultent de la combinaison des probabilités qu'une inondation survienne et de son importance. Par conséquent, il est possible qu'une zone soit en aléa d'inondation même si aucune inondation n'y est historiquement connue. Inversement, une zone hors aléa inondation n'est pas à l'abri d'en connaître une.




### HYDROMÉTRIE EN WALLONIE | [HTTPS://HYDROMETRIE.WALLONIE.BE](https://hydrometrie.wallonie.be)

Réseau de surveillance des cours d'eau - Ce site résulte de la fusion des sites antérieurs AQUALIM et Infocruces







Réalisation du livret :

- Quentin Triest (Chargé de mission agriculture au GAL Culturalité)
- Antoine Baulard (Agent communal pour la prévention des inondations)
- Benoît Libert (Graphiste au GAL Culturalité)

Février 2025